

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Contrats de professionnalisation*

## **Près de 26 000 bénéficiaires accueillis en 2017 dans les entreprises du Commerce et de la Distribution\***

**Paris, le 17 mai 2018.** 25 989 contrats de professionnalisation ont été financés par le Forco en 2017, soit une hausse de 2 % par rapport à 2016 et de 18 % en 5 ans. Cela représente 4 517 entreprises et 1 208 organismes de formation mobilisés. La grande distribution (Commerce à prédominance alimentaire) arrive en tête des branches professionnelles qui ont recours au contrat de professionnalisation avec 66,6 % des contrats conclus, suivie par le Commerce succursaliste de l'habillement (7,1 %), l'Optique-Lunetterie de détail (5 %), le Bricolage (4,8 %), le Commerce des articles de sport et équipements de loisirs (4,7 %) et le Commerce de détail non alimentaire - CDNA (4,7 %).

L'Ile-de-France (24 %), les Hauts-de-France (15 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (9,5 %) sont les trois régions qui, en volume, accueillent le plus de contrats de professionnalisation, suivies par Grand Est (9 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,5 %).

**Du côté des bénéficiaires**, 82 % sont âgés de moins de 26 ans, 59 % sont des femmes et 73 % ont un niveau inférieur ou équivalent au Bac au début du contrat. Le CQP Employé de commerce et le BTS MUC (Management des unités commerciales) sont les deux principales certifications visées. Le taux de réussite aux examens est de plus de 88 % et 56 % des bénéficiaires ont une proposition d'embauche dans leur entreprise d'accueil à la fin de leur contrat.

Côté insertion, 76 % des bénéficiaires qui se destinent à la vie active sont en emploi 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation. Et parmi eux, 57 % sont en CDI, 83 % travaillent à temps plein et 81 % exercent un emploi en lien avec leur formation.

**Commentant ce bilan, Marie-Hélène MIMÉAU, Présidente du Forco, déclare :** « *Le commerce est un secteur d'intégration très fort, y compris pour les jeunes n'ayant pas obtenu de diplôme en formation initiale. Il faut savoir qu'un jeune sur quatre débute sa carrière professionnelle dans le commerce. A travers le Forco, les treize branches du Commerce et de la Distribution ont toujours œuvré pour une alternance de qualité. Pour cela, nous travaillons*

*en étroite collaboration avec les organismes de formation et les partenaires de l'emploi pour sécuriser les parcours d'insertion des jeunes ».*

**Christine COURBOT, Vice-présidente du Forco, complète :** *« Début 2018, nous avons lancé une expérimentation avec les Missions locales de Normandie, de Bretagne et de Pays de la Loire, qui prend la forme d'un accompagnement renforcé des jeunes avant, pendant et après le contrat de professionnalisation. On se situe bien dans une démarche responsable d'accès aux emplois du commerce. Démarche qui donne de la perspective professionnelle à tous les jeunes, dès lors qu'ils sont engagés dans une formation en alternance ».*

**Le Forco en bref.** Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) par l'Etat, le Forco collecte et optimise les contributions annuelles des entreprises du Commerce et de la Distribution\* au titre de la formation professionnelle continue. Depuis 2016, le Forco est également habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, en tant qu'OCTA (Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage).

**En savoir + :** [www.forco.org](http://www.forco.org)

*\*Le périmètre du Forco regroupe 13 branches professionnelles : Bricolage ; Commerce à distance ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce des articles de sport et équipements de loisirs ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Grands magasins et Magasins populaires ; Horlogerie commerce de gros ; Import-Export ; Optique-lunetterie de détail ; Professions de la photographie.*

### **Contact presse**

---

Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - [pandreani@forco.org](mailto:pandreani@forco.org)